



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal Du 09 Décembre 2014

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, JM Dellac, , ML Broueilh, , Th Lassalle-Carrere Y Lafon

Absents excusés : S Ducos, J.Places, E Coulom-Toye, O Memain.

Secrétaire de séance : Christian BAA-PUYOLET

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Novembre 2014

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2. Assurance 2015

Suite à l'audit réalisé par le Cabinet conseil REMARK et à l'appel d'offres qui a été lancé, le Maire propose d'examiner le tableau des réponses :

ASSUREUR	LOT			
	1	2	3	4
GROUPAMA	3933	Pas d'offre	2478	522
SMACL	2873	814	3007	369
MUTUELLE ALSACE	3229	7902 au tx de 6,61%	Pas d'offre	Pas d'offre
LA PARISIENNE	Pas d'offre	Pas d'offre	2638	
CFDP	Pas d'offre	Pas d'offre	Pas d'offre	267

Il propose de retenir les assureurs suivants :

Lot 1 – Dommages aux biens : SMACL pour un montant de 3 416.81€

Lot 2 –Responsabilités Générales- SMACL pour un montant de 813.99€

Lot 3 Véhicules et matériel-GROUPAMA pour un montant de 2807.80€

Lot 4 Protection juridique-CFDP pour un montant de 322€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir les assureurs ci-dessus désignés et autorise Monsieur le Maire à signer les différents marchés.

3. Régularisation adhésion Syndicat de Ramassage Scolaire du canton de Luz

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'ESQUIEZE-SERE est membre du Syndicat de Ramassage Scolaire du Canton de Luz depuis de très nombreuses années.

Cependant, son adhésion n'a pas été régularisée administrativement, et les services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées demandent à ce que cela soit fait le plus rapidement possible.

C'est pourquoi, M. Le Maire demande à ses conseillers de délibérer afin de demander l'adhésion de la Commune d'ESQUIEZE-SERE au Syndicat de Ramassage Scolaire du Canton de Luz.

Après discussion, les Conseillers Municipaux acceptent, à l'unanimité, de solliciter l'adhésion de la Commune d'ESQUIEZE-SERE au Syndicat de Ramassage Scolaire du Canton de Luz.

3. Réalisation d'un dégrilleur en entrée de la STEP :

Comme évoqué en réunion le 25 novembre 2014 avec les communes utilisatrices de la station d'épuration, et après avoir recueilli leur accord, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 2 devis concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser un dégrilleur en entrée de la station d'épuration. Après avoir étudié les différents décomptes, il propose de retenir le moins disant, l'offre de l'entreprise SAFEGE pour un montant H.T. de 6 291.50 Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise SAFEGE, qui réalisera un avant-projet et lancera un appel d'offres pour effectuer les travaux.

4. Vérifications réglementaires des appareils de levage situés à la station d'épuration.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de vérifier les appareils de levage de la station d'épuration. Il précise qu'il a été demandé des devis à 3 entreprises spécialisées et que seules 2 ont répondu. Au vu des réponses, le Maire propose de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 315 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise SOCOTEC.

5. Déclaration d'intention d'aliéner Montbroussous-Vermande

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner un bien présenté par Maître BERDOU Xavier notaire à LOURDES (65) propriétaire Monsieur MONTBROUSSOUS, et dont l'acquéreur est Monsieur VERMONDE, concernant les parcelles cadastrées Section B n° 703 et 704, située 13 rue du Pont de Luz.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice de ce droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal **décide de renoncer** au droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme.

6..Décisions modificatives

Afin d'adapter le budget aux travaux réalisés sur les budgets eau et assainissement, Monsieur le Maire propose d'effectuer :

Budget Eau : Dépenses :

- 6063 Fournitures d'entretien	+ 3000 €
- 6152 Entretien biens	+ 500 €
- 6611 Intérêts	+ 1 €

Budget Eau : Recettes:

- 70611	+ 3501 €
---------	----------

Budget Assainissement : Dépenses :

21311 STEP	+ 10 000 €
020 Dépenses imprévues	- 10 000 €

6..Divers